



vivendi

**Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités du 1^{er} trimestre
clos le 31 mars 2009**

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 439 214 545,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2009	5
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	5
1.1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} TRIMESTRE 2009.....	5
1.2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2009.....	6
2 RESULTATS DU PREMIER TRIMESTRE 2009	7
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE.....	7
2.2 ANALYSE DES RESULTATS.....	7
2.3 PERSPECTIVES 2009.....	9
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	10
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	11
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	15
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE MARCHE.....	15
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	16
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	17
5.4 EVOLUTION DES FINANCEMENTS EN 2009 ET NOTATION.....	18
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	19
II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	20
RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD US GAAP ET IFRS.....	20
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2009 (NON AUDITES)	25
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	25
BILAN CONDENSE	26
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	27
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	28
TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES CONDENSES	31
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	32
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	32
NOTE 2 COMPTE DE RESULTAT CONDENSE PAR SECTEUR OPERATIONNEL.....	33
NOTE 3 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES.....	34
NOTE 4 IMPOT.....	35
NOTE 5 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE.....	35
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION.....	36
NOTE 7 ENGAGEMENTS.....	36
NOTE 8 LITIGES.....	36
NOTE 9 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	39

Chiffres clés consolidés

Données consolidées	Trimestres clos le 31 mars		Exercices clos le 31 décembre			
	2009	2008	2008	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	6 530	5 280	25 392	21 657	20 044	19 484
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	1 393	1 203	4 953	4 721	4 370	3 985
Résultat net, part du groupe	477	555	2 603	2 625	4 033	3 154
Résultat net ajusté (ANI) (a)	649	697	2 735	2 832	2 614	2 218
Endettement financier net (a)	8 340	4 832	8 349	5 186	4 344	3 768
Capitaux propres	27 309	22 020	26 626	22 242	21 864	21 608
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	23 097	19 872	22 625	20 342	19 912	18 769
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	1 698	1 625	7 056	6 507	6 111	5 448
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	770	538	2 001	1 626	1 645	1 291
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	928	1 087	5 055	4 881	4 466	4 157
Investissements financiers	46	138	3 947	846	3 881	1 481
Désinvestissements financiers	(10)	(288)	(352)	(456)	(1 801)	(155)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	na* (c)	na*	1 515	1 387	1 152	689
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 170,2	1 164,7	1 167,1	1 160,2	1 153,4	1 149,6
Résultat net ajusté par action	0,55	0,60	2,34	2,44	2,27	1,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 170,2	1 164,7	1 170,1	1 164,7	1 155,7	1 151,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	19,74	17,06	19,34	17,47	17,23	16,31
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	na* (c)	na*	1,30	1,20	1,00	0,60

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

na* : non applicable

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre 2009. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers condensés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Les investissements industriels, nets correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions.
- Le dividende au titre de l'exercice 2008 s'élève à 1,40 euro par action. Il représente une distribution globale d'environ 1,6 milliard d'euros. La date de détachement du coupon est le 12 mai 2009. Le versement de ce dividende sera effectué en numéraire ou en actions (au prix de 17 euros par action, après détachement du coupon) au choix de l'actionnaire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions auront lieu à compter du 4 juin 2009.

I- Rapport financier pour le premier trimestre 2009

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 12 mai 2009.

Le rapport financier du premier trimestre de l'exercice 2009 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 140 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} trimestre 2009

Nouveaux financements et refinancements mis en place par Vivendi SA et SFR : Se reporter à la section 5.4.1 du présent rapport financier.

Bénéfice mondial consolidé : Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Fusion de Neuf Cegetel et de SFR : Le 26 février 2009, Neuf Cegetel a conclu avec SFR un projet de traité de fusion aux termes duquel la société Neuf Cegetel serait absorbée par SFR. Cette fusion a été réalisée le 30 mars 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2009.

Opérations sur le groupe Jet Multimedia : Le 19 décembre 2008, Jet Multimedia, filiale de Neuf Cegetel, a cédé pour 20 millions d'euros son pôle Edition et International, qui regroupe l'ensemble des filiales du groupe Jet Multimedia à l'exception de la société Jet Multimedia France rachetée le même jour par SFR. Le 12 mars 2009, Neuf Cegetel, en tant qu'actionnaire majoritaire de Jet Multimedia, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique de retrait visant les titres Jet Multimedia détenus par le public. Neuf Cegetel s'engage à acquérir au prix de 5,75 euros par action la totalité des actions Jet Multimedia non détenues par lui, soit environ 3,5 millions d'actions représentant environ 33 % du capital de la société.

Rachat d'actions propres Activision Blizzard : Le 5 novembre 2008, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Par ailleurs, Vivendi précise qu'il n'a pas l'intention de céder des actions Activision Blizzard dans le cadre de ce programme et n'envisage pas, pour le moment, l'achat supplémentaire d'actions Activision Blizzard. Au 31 mars 2009, Activision Blizzard a procédé au rachat d'environ 45 millions de titres pour un montant total de 439 millions de dollars (soit 319 millions d'euros) dont 32 millions de titres rachetés au cours du premier trimestre clos le 31 mars 2009 pour 313 millions de dollars (soit 234 millions d'euros). A cette date, Vivendi détient 55,86 % non-dilué d'Activision Blizzard (contre 54,76 % au 31 décembre 2008).

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 31 mars 2009

Projet d'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec le groupe NetEase.com : Le 16 avril 2009, Blizzard Entertainment Inc., filiale d'Activision Blizzard, a annoncé un projet d'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec une filiale de NetEase.com Inc., pour une période de 3 ans.

Augmentation de 120 millions d'euros de l'emprunt obligataire d'un milliard d'euros mis en place en janvier 2009 : Se reporter à la section 5.4.1 du présent rapport financier.

Assemblée générale des Actionnaires de Vivendi du 30 avril 2009 : Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires de Vivendi ont notamment approuvé les propositions suivantes :

- **Dividende payé au titre de l'exercice 2008 :** Les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,6 milliard d'euros. La date de détachement du coupon est le 12 mai 2009. Le versement de ce dividende sera effectué en numéraire ou en actions au prix de souscription de 17 euros par action, après détachement du coupon, au choix de l'actionnaire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions auront lieu à compter du 4 juin 2009.
- **Indemnité conditionnelle de départ du Président du Directoire :** Comme indiqué à la note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se reporter à la page 275 du Document de référence 2008), le Conseil de surveillance de Vivendi, dans sa séance du 26 février 2009, a pris acte de la renonciation par M. Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire, à son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat le 27 avril 2009, conformément aux recommandations de l'AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, examinées lors de la réunion commune du Comité du gouvernement d'entreprise et du Comité des Ressources Humaines du 19 novembre 2008 et approuvées par le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.
Le Conseil de surveillance, dans sa même séance, a arrêté les éléments relatifs à la rémunération et aux avantages en nature attribués au Président du Directoire et ceux à raison de la cessation de ses fonctions. Ces derniers ont été approuvés lors de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009, en application des dispositions de l'article L.225-90-1. Le détail de ces éléments figure aux sections 3.2.2.1 et 3.2.2.2 (pages 107 et 108) du Document de référence 2008.

2 Résultats du premier trimestre 2009

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ				COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ			
	Trimestres clos le 31 mars		Trimestres clos le 31 mars		Trimestres clos le 31 mars		Trimestres clos le 31 mars	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Chiffre d'affaires	6 530	5 280	6 530	5 280	Chiffre d'affaires			
Coût des ventes	(3 189)	(2 501)	(3 189)	(2 501)	Coût des ventes			
Marge brute	3 341	2 779	3 341	2 779	Marge brute			
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 918)	(1 564)	(1 918)	(1 564)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises			
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(30)	(12)	(30)	(12)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels			
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(148)	(85)						
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-						
Résultat opérationnel (EBIT)	1 245	1 118	1 393	1 203	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)			
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	26	85	26	85	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence			
Coût du financement	(108)	(37)	(108)	(37)	Coût du financement			
Produits perçus des investissements financiers	1	2	1	2	Produits perçus des investissements financiers			
Autres charges et produits financiers	(93)	(22)						
Résultat des activités avant impôt	1 071	1 146	1 312	1 253	Résultat des activités avant impôt ajusté			
Impôt sur les résultats	(225)	(276)	(185)	(236)	Impôt sur les résultats			
Résultat net des activités	846	870						
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-						
Résultat net	846	870	1 127	1 017	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires			
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>			
Résultat net, part du groupe	477	555	649	697	Résultat net ajusté			
Intérêts minoritaires	369	315	478	320	Intérêts minoritaires			
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,41	0,48	0,55	0,60	Résultat net ajusté par action (en euros)			
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,40	0,47	0,55	0,60	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)			

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats

Au premier trimestre 2009, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 649 millions d'euros (0,55 euro par action) comparé à un bénéfice de 697 millions d'euros au premier trimestre 2008 (0,60 euro par action). La baisse de 48 millions d'euros du résultat net ajusté (-6,9 %) s'explique par l'évolution des principaux éléments suivants :

- +190 millions d'euros sont liés à l'**augmentation du résultat opérationnel ajusté**, qui s'élève à 1 393 millions d'euros. Cette progression reflète notamment la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et celle d'Activision depuis le 10 juillet 2008, ainsi que la bonne maîtrise des coûts dans l'ensemble du groupe. Elle intègre notamment la progression d'Activision Blizzard (+128 millions d'euros y compris l'incidence de la variation des produits constatés d'avance relatifs à l'étalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés pour 124 millions d'euros ; se reporter à l'annexe au rapport financier), et de Groupe Canal+ (+84 millions d'euros). Le résultat opérationnel ajusté du premier trimestre 2009 comprend les charges de restructuration enregistrées par UMG (23 millions d'euros, contre 12 millions d'euros sur la même période en 2008), Activision Blizzard (13 millions d'euros) et SFR (4 millions d'euros), ainsi qu'une charge nette relative aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (25 millions d'euros, contre une reprise nette de 38 millions d'euros sur la même période en 2008). Par ailleurs, au 31 mars 2008, le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+ comprenait deux journées supplémentaires de Ligue 1 de football (-32 millions d'euros) et des coûts de transition liés au rapprochement avec TPS (-27 millions d'euros).
- -59 millions d'euros sont liés à la diminution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- -71 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- -158 millions d'euros sont liés à l'augmentation des intérêts minoritaires ;
- +51 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 6 530 millions d'euros contre 5 280 millions d'euros au premier trimestre 2008, soit une progression de 1 250 millions d'euros (+23,7 % et +22,1 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge de 30 millions d'euros contre une charge de 12 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une augmentation de 18 millions d'euros. Sur le premier trimestre 2009, ils comprennent essentiellement les charges de restructuration enregistrées par UMG (23 millions d'euros au titre de la restructuration des activités de la musique enregistrée), Activision Blizzard (13 millions d'euros) et SFR (4 millions d'euros), alors qu'au premier trimestre 2008, ils comprenaient essentiellement les charges de restructuration enregistrées par UMG (12 millions d'euros).

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 1 393 millions d'euros contre 1 203 millions d'euros au premier trimestre 2008, soit une augmentation de 190 millions d'euros (+ 15,8 %, et + 13,8 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les amortissements d'actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à 148 millions d'euros contre 85 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une charge complémentaire de 63 millions d'euros, notamment du fait de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises d'Activision en juillet 2008 (+36 millions d'euros, incluant principalement les franchises développées en interne, les développements en cours et les moteurs de jeux), ainsi que des bases clients et marques acquises de Neuf Cegetel en avril 2008 (+17 millions d'euros).

Le résultat opérationnel s'est élevé à 1 245 millions d'euros, contre 1 118 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une augmentation de 127 millions d'euros (+11,4 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 26 millions d'euros, contre 85 millions d'euros au premier trimestre 2008. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'élève à 29 millions d'euros contre 53 millions d'euros au premier trimestre 2008, du fait du recul du résultat de NBC Universal. Par ailleurs, au premier trimestre 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel, qui est consolidée par intégration globale par SFR depuis le 15 avril 2008, s'élevait à 33 millions d'euros.

Le coût du financement s'est élevé à 108 millions d'euros, contre 37 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une augmentation de 71 millions d'euros. Dans ce montant, les intérêts sur emprunts se sont élevés à 121 millions d'euros sur le premier trimestre 2009 contre 66 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une augmentation de 55 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 10,5 milliards d'euros sur le premier trimestre 2009 (contre 6,3 milliards d'euros sur le premier trimestre 2008), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (4,3 milliards d'euros) et d'Activision (1,1 milliard d'euros), ainsi que la consolidation de l'endettement de Neuf Cegetel (environ 1 milliard d'euros) depuis le 15 avril 2008. Le coût du financement a aussi augmenté du fait de la hausse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,62 % sur le premier trimestre 2009, contre 4,17 % sur le premier trimestre 2008.

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 13 millions d'euros sur le premier trimestre 2009, contre 29 millions d'euros le premier trimestre 2008, soit une baisse de 16 millions d'euros, qui s'explique principalement par la baisse du taux d'intérêt moyen de placement à 1,63 % sur le premier trimestre 2009, contre 4,45 % sur le premier trimestre 2008, légèrement compensée par l'augmentation de l'encours moyen des placements à 3,3 milliards d'euros sur le premier trimestre 2009, contre 2,6 milliards d'euros sur le premier trimestre 2008. Au 31 mars 2009, cet encours inclut la trésorerie d'Activision Blizzard pour 2 201 millions d'euros (se reporter à la section 5.2 du présent rapport financier).

Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 31 mars 2009.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 93 millions d'euros, contre une charge nette de 22 millions d'euros sur le premier trimestre 2008, soit une augmentation de 71 millions d'euros. Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 31 mars 2009.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 225 millions d'euros, contre une charge nette de 276 millions d'euros sur le premier trimestre 2008. Cette diminution s'explique notamment par la variation de l'actif d'impôt différé lié au régime du bénéfice mondial consolidé, qui représente un produit de 79 millions d'euros au premier trimestre 2009, contre une charge de 69 millions d'euros sur la même période en 2008. La charge de 69 millions d'euros au premier trimestre 2008 reflétait la moindre économie d'impôt attendue dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Pour plus de détails, se référer à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés au 31 mars 2009.

Hors incidence des éléments exclus du résultat net ajusté, l'impôt sur les résultats est une charge nette de 185 millions d'euros sur le premier trimestre 2009, contre une charge nette de 236 millions d'euros sur la même période en 2008. Cette diminution de la charge d'impôt s'explique principalement par l'économie d'impôt courant générée au premier trimestre 2009 (182 millions d'euros) du fait de l'utilisation attendue par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel, partiellement compensée par la diminution de l'économie d'impôt courant générée par le régime du bénéfice mondial consolidé au premier trimestre 2009 (53 millions d'euros, contre une économie courante de 148 millions d'euros sur la même période en 2008). Cette amélioration de 87 millions d'euros de l'économie d'impôt courant correspond essentiellement à la part des minoritaires (80 millions d'euros) dans l'économie courante enregistrée par SFR au premier

trimestre 2009 et explique notamment que le taux effectif d'impôt de la période s'établit à 14,4 %, contre 20,2 % au premier trimestre 2008.

Pour mémoire, les déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ont été intégralement reconnus à son bilan par SFR (807 millions d'euros) dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 222 et suivantes du Document de référence 2008).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 369 millions d'euros contre 315 millions d'euros au premier trimestre 2008. Cette augmentation de 54 millions d'euros s'explique essentiellement par l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard et l'augmentation des résultats de Groupe Canal+, partiellement compensées par la diminution des résultats de SFR. Hors incidence des éléments exclus du résultat net ajusté, la part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 478 millions d'euros, contre 320 millions d'euros au premier trimestre 2008. Outre l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard et de l'augmentation des résultats de Groupe Canal+, cette augmentation de 158 millions d'euros s'explique également par la quote-part des intérêts minoritaires (80 millions d'euros) dans l'économie d'impôt générée au premier trimestre 2009 par l'utilisation attendue par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel.

Au premier trimestre 2009, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 477 millions d'euros (0,41 euro par action) contre un bénéfice de 555 millions d'euros au premier trimestre 2008 (0,48 euro par action), soit une diminution de 78 millions d'euros (-14,1 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2009. Sur le premier trimestre 2009, cette réconciliation comprend notamment l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé (182 millions d'euros) lié à l'utilisation attendue par SFR des déficits ordinaires reportables de Neuf Cegetel.

2.3 Perspectives 2009

Perspectives pour l'année 2009 confirmées : Vivendi attend une forte croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA).

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels nets (CFFO avant capex, net) générés par les métiers se sont élevés à 1 698 millions d'euros au premier trimestre 2009 (contre 1 625 millions d'euros au premier trimestre 2008), en progression de 73 millions d'euros (+4,5 %). Cette évolution reflète la progression (+201 millions d'euros) de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement, qui traduit l'amélioration de la performance de l'ensemble des métiers et comprend aussi l'incidence favorable de la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et celle d'Activision depuis le 10 juillet 2008, partiellement compensée par l'augmentation sur le trimestre du besoin en fonds de roulement et des dépenses de restructuration (+28 millions d'euros), ainsi que la baisse des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (-8 millions d'euros). Au premier trimestre 2009, le dividende reçu de NBC Universal s'élève à 134 millions d'euros (contre 142 millions d'euros sur la même période en 2008).

Au premier trimestre 2009, après la prise en compte des investissements industriels nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers se sont élevés à 928 millions d'euros (contre 1 087 millions d'euros sur le premier trimestre 2008), en diminution de 159 millions d'euros (-14,6 %) du fait de l'augmentation des investissements industriels, nets. Sur le premier trimestre 2009, ils se sont élevés à 770 millions d'euros (contre 538 millions d'euros sur le premier trimestre 2008), en hausse de 232 millions d'euros (+43,1 %), du fait de SFR (+201 millions d'euros), reflétant essentiellement l'intégration de l'activité Internet haut débit et fixe.

Les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 598 millions d'euros (contre 576 millions d'euros sur le premier trimestre 2008), en augmentation de 22 millions d'euros (+3,8 %). Outre la baisse du CFFO (-159 millions d'euros), cette évolution reflète notamment la diminution des impôts payés, nets (-201 millions d'euros), principalement du fait de la liquidation dès le premier trimestre 2009 du solde de l'impôt sur les sociétés françaises de l'exercice 2008 (remboursement de l'ordre de 170 millions d'euros), partiellement compensée par l'augmentation des intérêts nets payés (+71 millions d'euros), imputable aux nouveaux emprunts mis en place en 2008 et au premier trimestre 2009, et des autres décaissements liés aux activités financières (dont +42 millions d'euros liés aux frais et primes sur les émissions obligataires réalisés au cours du premier trimestre 2009).

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars		
	2009	2008	% Variation
Chiffre d'affaires	6 530	5 280	23,7%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(4 566)	(3 689)	-23,8%
EBITDA	1 964	1 591	23,4%
Dépenses de restructuration payées	(48)	(20)	x 2,4
Investissements de contenus, nets	(142)	(6)	x 23,7
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(78)	(70)	-11,4%
Autres éléments opérationnels	(13)	(6)	x 2,2
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(119)	(6)	x 19,8
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(a) 1 564	1 483	5,5%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(b) 134	142	-5,6%
<i>Dont NBC Universal</i>	134	142	-5,6%
Dividendes reçus de participations non consolidées	(b) -	-	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	1 698	1 625	4,5%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(c) (770)	(538)	-43,1%
<i>Dont SFR</i>	(530)	(329)	-61,1%
<i>Dont Groupe Maroc Telecom</i>	(136)	(130)	-4,6%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	928	1 087	-14,6%
Intérêts nets payés	(d) (108)	(37)	x 2,9
Autres flux liés aux activités financières	(d) 4	(47)	na*
<i>Dont frais et primes sur émissions d'emprunts</i>	(42)	-	na*
Décaissements liés aux activités financières	(104)	(84)	-23,8%
Impôts nets payés	(a) (226)	(427)	47,1%
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	598	576	3,8%

na* : non applicable

- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).

4 Analyse des performances des métiers

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars			
	2009	2008	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	731	221	x 3,3	x 3,0
Universal Music Group	1 026	1 033	-0,7%	-3,2%
SFR	3 028	2 302	31,5%	31,5%
Groupe Maroc Telecom	640	614	4,2%	2,3%
Groupe Canal+	1 119	1 115	0,4%	1,8%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(14)	(5)	x 2,8	x 2,8
Total Vivendi	6 530	5 280	23,7%	22,1%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	178	50	x 3,6	x 3,3
Universal Music Group	110	111	-0,9%	-6,2%
SFR	610	624	-2,2%	-2,2%
Groupe Maroc Telecom	286	268	6,7%	4,6%
Groupe Canal+	254	170	49,4%	51,3%
Holding & Corporate	(37)	(11)	x 3,4	x 3,5
Activités non stratégiques et autres	(8)	(9)	11,1%	-2,6%
Total Vivendi	1 393	1 203	15,8%	13,8%

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez UMG, Univision Music Group (5 mai 2008),
- chez Groupe Canal+, Kinowelt (2 avril 2008),
- chez SFR, Neuf Cegetel (15 avril 2008),
- chez Vivendi Games, Activision (10 juillet 2008) : le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Activision Blizzard (Intérêt économique de Vivendi : environ 56 %, non dilué)

Activision Blizzard¹ annonce des résultats meilleurs que prévu grâce au succès mondial des franchises *Call of Duty* et *Guitar Hero* et de *World of Warcraft* de Blizzard Entertainment, et malgré une conjoncture économique difficile. *Call of Duty* et *Guitar Hero* figurent toujours parmi les cinq franchises les plus vendues aux États-Unis et en Europe. *World of Warcraft*[®]: *Wrath of the Lich King*[™] reste numéro un en valeur des jeux pour PC aux États-Unis au premier trimestre 2009, selon The NPD Group. En outre, Activision Blizzard détient deux des cinq titres les plus vendus, toutes plates-formes confondues, aux États-Unis et en Europe.

En normes IFRS, le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard s'élève à 731 millions d'euros et l'EBITA à 178 millions d'euros. Ces résultats reflètent notamment l'impact positif de la variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés qui s'est traduit par une progression de 124 millions d'euros (+165 millions de dollars) de l'EBITA, en partie compensée par des coûts non récurrents liés au rapprochement entre Activision et Vivendi Games (10 millions d'euros), et des charges de restructuration (13 millions d'euros).

En base comparable non-GAAP², le chiffre d'affaires net d'Activision Blizzard s'élève à 724 millions de dollars, soit un chiffre supérieur à la prévision en base comparable non-GAAP de 550 millions de dollars. Le résultat opérationnel des activités stratégiques (« core ») en base

¹ Vivendi et Activision ont finalisé le 9 juillet 2008 la création d'Activision Blizzard.

² Pour la définition de la base comparable non GAAP, se reporter à l'annexe au rapport financier.

comparable non-GAAP s'élève à 119 millions de dollars. Il inclut des investissements importants réalisés par Blizzard Entertainment en développement de produits et dans les fonctions service clients et marketing.

Pour l'exercice 2009, Activision Blizzard a revu à la hausse sa prévision de chiffre d'affaires net US GAAP à 4,3 milliards de dollars, et le bénéfice dilué par action US GAAP à 0,24 dollar. En base comparable non-GAAP, l'entreprise prévoit désormais un chiffre d'affaires net de 4,8 milliards de dollars et un bénéfice dilué par action comparable non-GAAP de 0,63 dollar.

Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group s'élève à 1 026 millions d'euros. Ce montant, comparable à celui de la même période de l'année précédente, s'explique par la croissance des ventes de l'édition musicale et de la musique enregistrée en Europe, notamment en France et au Royaume-Uni, et par un effet de change favorable. A taux de change constant, le chiffre d'affaires est en repli de 3,2 % par rapport au premier trimestre 2008.

Les ventes de musique numérisée ont augmenté de 27,2 %, et représentent environ 28 % des ventes de la musique enregistrée. Les ventes de services aux artistes et de produits dérivés ont augmenté de 9,3 %.

Parmi les meilleures ventes, figurent le nouvel album de U2 et les titres de Lady Gaga, Taylor Swift et Dreams Come True au Japon.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté d'Universal Music Group s'élève à 110 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2008 (111 millions d'euros). Ce résultat s'explique par une amélioration des marges liée à un mix produit favorable (augmentation de la part des ventes de musique numérisée) et une réduction des dépenses de marketing compensées par des coûts de restructurations. A taux de change constant, le résultat opérationnel ajusté baisse de 6,2 % reflétant des ventes plus faibles en Amérique du Nord. Le résultat opérationnel ajusté au premier trimestre 2008 incluait également des reprises de provisions à la suite de la baisse de la valeur des instruments de rémunération à long terme.

SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SFR s'élève à 3 028 millions d'euros, en hausse de 31,5 % par rapport à la même période en 2008, en raison de l'intégration de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008. En base comparable³, le chiffre d'affaires de SFR est en décroissance de 0,8 % ; hors impact de la baisse du chiffre d'affaires de la voix fixe commutée et des ventes d'équipement, le chiffre d'affaires de SFR est en croissance de 1,4 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁴ s'élève à 2 181 millions d'euros, stable par rapport au premier trimestre 2008 en raison de la baisse de 22 millions d'euros des ventes d'équipement à 77 millions d'euros. Le chiffre d'affaires des services mobiles⁵ progresse de 1,2 % à 2 104 millions d'euros grâce notamment à la croissance des parcs clients et du chiffre d'affaires « data » (en progression de 36 % par rapport à la même période l'année dernière grâce aux offres d'abondance de SMS et MMS et au développement de l'Internet mobile Grand Public et Entreprise). Cependant, les consommations en situation d'itinérance sont en baisse.

Sur le premier trimestre 2009, SFR a réalisé une très bonne performance commerciale avec l'enregistrement de 118 000 nouveaux clients mobiles nets⁶, soit une part de marché de 51 % sur la période. Cette performance va de pair avec une amélioration continue de son mix client, avec 178 000 nouveaux abonnés au premier trimestre 2009 pour atteindre 13,760 millions de clients abonnés à fin mars 2009, soit une amélioration de 3,5 points du mix client en un an à 69,6 %. En outre, SFR a lancé avec succès le 8 avril 2009 la commercialisation de l'iPhone (120 000 iPhones déjà vendus).

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe⁴ s'élève à 934 millions d'euros, en baisse de 2,7 % par rapport à la même période de 2008 en base comparable. Hors impact de la baisse du chiffre d'affaires de la voix fixe commutée, le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe est en croissance de 2,3 %.

SFR, avec le lancement de la « neufbox de SFR », réalise à nouveau une excellente performance commerciale au premier trimestre 2009, se

³ La base comparable illustre la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel (hors Pôle Edition et International de Jet Multimédia) comme si elle s'était effectivement produite au 1^{er} janvier 2008.

⁴ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet à haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

⁵ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

⁶ SFR y compris clients aux offres Debitel et Neuf Mobile (438 000 clients intégrés au sein du parc SFR à fin juin 2008) et hors parc de clients pour compte de tiers. Le parc clients pour compte de tiers est estimé à 1 068 000 à fin mars 2009.

traduisant par une croissance nette du parc de clients à l'Internet haut débit de 163 000 clients actifs par rapport à fin décembre 2008, soit plus de 30 % des ventes nettes du marché.

A fin mars 2009, le parc total de clients à l'Internet à haut débit s'élève à 4,042 millions de clients, en croissance de 9,3 % en base comparable par rapport à la même période en 2008. Le nombre de sites d'entreprises raccordés au réseau de SFR⁷ est de 164 000, en croissance de 10,1 % par rapport à mars 2008 en base comparable.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'élève à 960 millions d'euros, en baisse de 65 millions d'euros en base comparable. Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité mobile s'élève à 827 millions d'euros, en diminution de 46 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2008. Les effets positifs de la croissance de 1,2 % du chiffre d'affaires des services mobiles sont plus que compensés par les effets de la dynamique commerciale (augmentation de 0,9 point des coûts d'acquisition et de fidélisation clients) et la hausse des reversements et des coûts d'interconnexion liée à la généralisation des offres d'abondance de voix, données et messagerie.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité Internet à haut débit et fixe, qui intègre l'activité de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008, s'établit à 133 millions d'euros, en diminution de 19 millions d'euros en base comparable ; l'augmentation des coûts d'acquisition et de fidélisation clients et le déclin des activités de voix fixe commutée étant partiellement compensés par les effets positifs de la croissance de l'ADSL Grand Public et la bonne tenue des activités Entreprise et Opérateurs dans un contexte difficile.

Après amortissements, coûts et provisions de restructuration liés au rapprochement de SFR et de Neuf Cegetel (4 millions d'euros), le résultat opérationnel ajusté s'élève à 610 millions d'euros, en baisse de 69 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2008 en base comparable.

Groupe Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 53 %)

Chiffre d'affaires

Groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires de 640 millions d'euros, en hausse de 4,2 % par rapport au premier trimestre 2008 (+2,3 % à taux de change constant), porté par de bonnes performances aussi bien au Maroc que dans les filiales.

Au Maroc, l'ensemble des activités enregistre un chiffre d'affaires global net⁸ de 551 millions d'euros, en hausse de 2,8 % (+1,0 % à taux de change constant).

Le parc mobile⁹ s'établit à 14,630 millions de clients, en hausse de 6,8 % par rapport à fin mars 2008, soit un accroissement net de 174 000 par rapport à fin décembre 2008. L'ARPU¹⁰ mixte s'établit à 8,1 euros, en baisse de 4,7 % (-6,4 % à taux de change constant) par rapport au premier trimestre 2008, principalement sous l'effet de la croissance du parc et de la baisse des revenus d'interconnexion.

A fin mars 2009, le parc fixe s'élève à 1,286 million de lignes, en baisse de 3,7 % par rapport à mars 2008 et la facture mensuelle moyenne « voix » fixe est en légère hausse de 0,6 % à taux de change constant.

A fin mars 2009, le parc Internet filaire s'élève à environ 488 000 lignes, en légère hausse de 0,2 % par rapport à mars 2008, auquel s'ajoutent 65 000 clients Internet mobile 3G (comparé à 28 000 fin décembre 2008).

En Mauritanie, le chiffre d'affaires du groupe Mauritel s'élève à 25 millions d'euros, en hausse de 9,2 % (+0,5 % à taux de change constant), avec la bonne résistance des activités mobile et fixe malgré un contexte fortement concurrentiel. Mauritel a réalisé de bonnes performances opérationnelles, avec un parc mobile qui s'établit à 1,218 million de clients (+27 %).

Au Burkina Faso, le chiffre d'affaires du groupe Onatel s'élève à 37 millions d'euros, en hausse de 16,7 % à taux de change constant grâce aux performances opérationnelles aussi bien des activités mobile, fixe qu'Internet. Ainsi, à fin mars 2009, le parc mobile du groupe Onatel enregistre une hausse significative : +80 % à 1,162 million de clients.

Au Gabon, le chiffre d'affaires s'élève à 27 millions d'euros, en hausse de 15,9 % à taux de change constant. Gabon Telecom a réalisé de bonnes performances opérationnelles.

⁷ A partir du 1^{er} janvier 2009, les sites d'entreprises raccordés au réseau de SFR ne comptabilisent plus les sites d'entreprises commercialisés sous marque blanche (31 000 à fin décembre 2008).

⁸ Ce chiffre d'affaires est net des revenus entre les activités fixe et mobile de chaque filiale, mais inclut les revenus enregistrés entre les filiales au sein du groupe Maroc Telecom.

⁹ Parc actif, constitué des clients prépayés ayant émis ou reçu un appel voix durant les trois derniers mois et des clients postpayés non résiliés.

¹⁰ L'ARPU se définit comme le chiffre d'affaires (généré par les appels entrants et sortants et par les services de données) net des promotions, hors roaming et ventes d'équipement, divisé par le parc de clients moyen de la période.

Résultat opérationnel ajusté

Groupe Maroc Telecom réalise un résultat opérationnel ajusté de 286 millions d'euros, en hausse de 6,7 % par rapport au premier trimestre 2008 (+4,6 % à taux de change constant).

En dépit d'un contexte fortement concurrentiel, cette croissance s'explique par l'effet conjugué de la hausse du chiffre d'affaires et de l'amélioration notable de la marge globale des filiales, permettant ainsi de maintenir la marge opérationnelle du groupe à 44,7 %.

Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 1 119 millions d'euros, en croissance de 1,8 % à taux de change constant.

Sur les douze derniers mois, la progression nette du portefeuille de Canal+ France reste impactée par les ajustements de parc opérés en 2008 qui pesaient pour 110 000 abonnements. Avant prise en compte de ces ajustements, la croissance réelle du portefeuille par rapport à mars 2008 est de 75 000 abonnements. Cette progression est notamment soutenue par les bonnes performances de Canal+ et CanalSat dans les territoires couverts par Canal Overseas (DOM-TOM, Afrique et Maghreb). Malgré un contexte économique globalement difficile, la croissance du portefeuille devrait se confirmer sur l'ensemble de l'exercice.

Le chiffre d'affaires des autres activités du groupe est en forte progression de 25,4 % à taux de change constant par rapport au premier trimestre 2008. Canal+ en Pologne enregistre une importante croissance de son parc d'abonnés (+280 000 sur douze mois). StudioCanal bénéficie de l'intégration de Kinowelt réalisée en avril 2008 et du succès de ses récentes sorties de films en France (« Coco », « Le code a changé ») et en Grande-Bretagne (« The Wrestler », « Vicky Cristina Barcelona »).

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+ progresse fortement pour s'élever à 254 millions d'euros, soit une hausse de 84 millions d'euros par rapport à la même période en 2008 (+49,4 %).

La croissance du résultat opérationnel ajusté est soutenue par les activités de Canal+ France grâce aux effets continus des synergies liées au rapprochement avec TPS, à la fois sur les coûts de distribution et de programmes (nouveau contrat Ligue 1). Le résultat opérationnel ajusté, qui par ailleurs n'est plus impacté par les coûts de transition, profite également d'un effet de calendrier favorable, mais temporaire, avec deux journées de Ligue 1 en moins par rapport au premier trimestre 2008 (-32 millions d'euros au 31 mars 2008).

Concernant les autres activités du groupe, StudioCanal bénéficie de l'intégration de Kinowelt et de ses récents succès en salles. L'activité de télévision payante en Pologne est impactée par des effets de change défavorables ainsi que par une politique d'investissement commerciale tournée vers la conquête, qui s'est traduite par une très forte croissance du parc d'abonnés.

Holding & Corporate

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -37 millions d'euros, soit une baisse de 26 millions d'euros par rapport au premier trimestre 2008. Il comprend notamment une reprise nette relative aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (2 millions d'euros, contre une reprise nette de 22 millions d'euros sur la même période en 2008).

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'«endettement financier net», agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers. Se reporter à la section « Trésorerie et capitaux » du Rapport financier de l'exercice 2008 (pages 167 et suivantes du Document de référence 2008).

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit, de liquidité et de marché

Les principaux éléments permettant d'apprécier la flexibilité financière de Vivendi sont les suivants :

- Au 31 mars 2009 :
 - L'endettement financier net du groupe s'élevait à 8,3 milliards d'euros, en ce compris le passif financier (environ 1,1 milliard d'euros) comptabilisé au titre de l'option de vente consentie à TF1 et M6 de leur participation de 15 % dans Canal+ France, exerçable en février 2010, ainsi que la trésorerie nette d'Activision Blizzard (2,2 milliards d'euros au 31 mars 2009 ; se reporter à la section 5.2 infra).
 - Le montant des lignes bancaires de Vivendi SA et de SFR pour lesquelles les établissements financiers sont contractuellement engagés s'établissait à 11,2 milliards d'euros, dont 2,3 milliards d'euros tirés et 7,7 milliards d'euros non tirés, compte tenu des billets de trésorerie adossés aux lignes à hauteur de 1,2 milliard d'euros.
- Au 12 mai 2009, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2009 :
 - La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's) et sa durée moyenne économique était de 3,9 années contre 4,1 années à fin 2008 (se reporter au paragraphe 5.4.3, infra).
 - Le montant des emprunts obligataires de Vivendi SA et SFR s'élevait à 5,8 milliards d'euros, en ce compris les émissions réalisées depuis le début de l'année 2009 à hauteur de 1,5 milliard d'euros : l'emprunt obligataire de Vivendi SA de 1,0 milliard d'euros émis en janvier 2009 et les trois extensions des souches obligataires de Vivendi SA et SFR encaissées en janvier 2009 et avril 2009 (se reporter à la section 5.4.1, infra). A l'issue de ces émissions récentes, le montant des emprunts obligataires du groupe représentait environ 58 % des emprunts bruts, contre 44 % au 31 décembre 2008.
 - Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à environ 6,8 milliards d'euros. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1,1 milliard d'euros à cette même date. Les lignes bancaires de Vivendi SA et SFR, ainsi que de sa filiale Neuf Cegetel, sont sujettes au respect de plusieurs covenants financiers calculés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. En cas de non-respect de ces derniers, les prêteurs pourraient demander l'annulation ou le remboursement anticipé des lignes de crédit. Au 31 décembre 2008, Vivendi SA, SFR et Neuf Cegetel respectaient leurs covenants financiers (se reporter au paragraphe 5.4.5 du Rapport financier de l'exercice 2008 (pages 173 et 174 du Document de référence 2008)).
- Ainsi, le groupe dispose d'importantes lignes de crédit bancaires jusqu'en 2011 et, hormis l'expiration fin août 2009, d'une ligne de crédit relais transformée en crédit revolving d'un montant de 1,5 milliard d'euros, aucun remboursement ou annulation d'emprunt obligataire significatif ne devrait intervenir avant 2012.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 31 mars 2009, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 8 340 millions d'euros, contre 8 349 millions d'euros au 31 décembre 2008.

(en millions d'euros)	31 mars 2009	31 décembre 2008
Emprunts et autres passifs financiers	11 409	11 630
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	8 505	9 975
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	2 904	1 655
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)	(38)	(99)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)	(50)	(30)
	11 321	11 501
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 981)	(3 152)
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(2 201)	(2 117)
Endettement financier net	8 340	8 349

- a. Tels que présentés au bilan consolidé.
- b. Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.

Au cours du premier trimestre 2009, l'endettement financier net a diminué de 9 millions d'euros, reflétant la diminution des emprunts et autres instruments dérivés pour 180 millions d'euros, partiellement compensée par la diminution de la trésorerie nette sur la période pour 171 millions d'euros. Dans ce montant, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 923 millions d'euros, en ce compris les remboursements des lignes de crédit pour 1 850 millions d'euros et les dividendes versés par SFR à son actionnaire minoritaire pour 330 millions d'euros, partiellement compensés par les nouveaux financements mis en place au cours de la période pour 1 403 millions d'euros. Par ailleurs, les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 672 millions d'euros, principalement composées des investissements industriels, nets à hauteur de 770 millions d'euros, partiellement compensés par les dividendes reçus de NBC Universal à hauteur de 134 millions d'euros. Ces sorties de trésorerie ont été partiellement financées par les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles à hauteur de 1 338 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2008	(3 152)	11 501	8 349
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(1 338)	-	(1 338)
Activités d'investissement	672	(28)	644
Activités de financement	923	(191)	732
Effet de change	(86)	39	(47)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	171	(180)	(9)
Endettement financier net au 31 mars 2009	(2 981)	11 321	8 340

- a. « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

Sur le premier trimestre 2009, l'analyse de l'évolution de l'endettement financier net se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur le premier trimestre 2009		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(1 245)	-	(1 245)
Retraitements		(580)	-	(580)
Investissements de contenus, nets		142	-	142
Marge brute d'autofinancement		(1 683)	-	(1 683)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		119	-	119
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(1 564)	-	(1 564)
Impôts nets payés	3	226	-	226
Activités opérationnelles	A	(1 338)	-	(1 338)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		2	(8)	(6)
Acquisitions de titres mis en équivalence		-	-	-
Augmentation des actifs financiers		44	(20)	24
Total des investissements financiers		46	(28)	18
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		-	-	-
Cessions de titres mis en équivalence		-	-	-
Diminution des actifs financiers		(10)	-	(10)
Total des désinvestissements financiers		(10)	-	(10)
Activités d'investissements financiers		36	(28)	8
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	3	(134)	-	(134)
Dividendes reçus de participations non consolidées		-	-	-
Activités d'investissement hors acquisitions / (cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		(98)	(28)	(126)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		784	-	784
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(14)	-	(14)
Investissements industriels, nets	3	770	-	770
Activités d'investissement	B	672	(28)	644
Opérations avec les actionnaires				
Augmentation de capital		-	-	-
(Cessions) / Acquisitions de titres d'autocontrôle		232	-	232
<i>Dont Activision Blizzard</i>		234	-	234
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		332	-	332
<i>Dont SFR</i>		330	-	330
Total des opérations avec les actionnaires		564	-	564
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(1 403)	1 403	-
<i>Dont emprunt obligataire Vivendi SA</i>	5.4.1.1	(1 000)	1 000	-
<i>Dont souche obligataire complémentaire Vivendi SA</i>	5.4.1.1	(200)	200	-
<i>Dont souche obligataire complémentaire SFR</i>	5.4.1.1	(200)	200	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		1 850	(1 850)	-
<i>Dont ligne de crédit de 2 milliards d'euros Vivendi SA (avril 2012)</i>		725	(725)	-
<i>Dont ligne de crédit de 2 milliards d'euros Vivendi SA (août 2013)</i>		990	(990)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		212	(212)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(404)	404	-
<i>Dont billets de trésorerie Vivendi SA</i>		(215)	215	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	108	108
Intérêts nets payés	3	108	-	108
Autres flux liés aux activités financières	3	(4)	(44)	(48)
<i>Dont frais et primes sur émissions d'emprunts</i>		42	(42)	-
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		359	(191)	168
Activités de financement	C	923	(191)	732
Effet de change	D	(86)	39	(47)
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	171	(180)	(9)

Pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt, des impôts payés et des investissements industriels, nets se reporter à la section 3 « Analyse des flux de trésorerie opérationnels », *supra*.

5.4 Evolution des financements en 2009 et notation

5.4.1 FINANCEMENTS EXTERNES

5.4.1.1 Mis en place au cours du premier trimestre clos le 31 mars 2009

En janvier 2009, Vivendi SA a mis en place les financements suivants :

- nouvel emprunt obligataire d'un milliard d'euros pour optimiser la structure de la dette et en accroître la maturité moyenne. Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 5 ans, assorti d'un coupon de 7,75 % et émis à un prix de 99,727 %, soit un rendement de 7,82 %.
- nouvelle tranche de 200 millions d'euros assimilable à la souche obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2013 émise en octobre 2006. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 4,5 % et émise à un prix de 87,550 % du nominal, soit un rendement de 7,738 %.

Le 14 janvier 2009, SFR a procédé au placement d'une augmentation de 200 millions d'euros de son emprunt obligataire de 800 millions d'euros à échéance 2012, émis en juillet 2005 et abondé de 200 millions d'euros une première fois en mai 2008. Libellée en euros, cette nouvelle tranche assimilable à la souche obligataire 2012 est assortie d'un coupon de 3,375 % et émise à un prix de 94,212 % du nominal, soit un rendement de 5,236 %.

5.4.1.2 Mis en place postérieurement au 31 mars 2009

En avril 2009, placement d'une nouvelle tranche de 120 millions d'euros assimilable à l'emprunt obligataire d'un milliard d'euros à échéance janvier 2014. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 7,75 % et émise à un prix de 107,579 % du nominal, soit un rendement de 5,86 %.

5.4.2 FINANCEMENTS INTRAGROUPE

Ligne de crédit accordée à SFR : En date du 12 mai 2009, Vivendi et SFR sont en négociation en vue de la mise en place prochaine d'un prêt au profit de SFR de l'ordre de 1,5 milliard d'euros.

Accord de refinancement de NBC Universal : Dans le cadre d'un accord de refinancement signé le 18 février 2009, les actionnaires de NBC Universal se sont engagés à financer NBC Universal. Ces financements permettraient à NBC Universal de refinancer la partie de sa dette actuelle, qui s'élève à 1 670 millions de dollars, excédant environ 1 200 millions de dollars, dans le cas où NBC Universal ne parviendrait pas à refinancer ce montant avec des prêteurs externes avant août 2009. La quote-part apportée par Vivendi à ce titre serait limitée à 20 %, ce pourcentage correspondant à son actuel taux de participation dans NBC Universal.

5.4.3 EVOLUTION DE LA DUREE MOYENNE DE LA DETTE FINANCIERE

En date du 12 mai 2009, compte tenu de la mise en place des nouveaux financements décrits dans la section 5.4.1 *supra*, la durée moyenne « économique » de la dette financière de Vivendi et ses filiales serait de 3,9 années (contre 4,1 années à fin 2008).

5.4.4 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE

La notation de Vivendi au 12 mai 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2009, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dettes long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dettes court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dettes senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans le Document de référence 2008 déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponible en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard US GAAP et IFRS

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard en US GAAP aux 31 mars 2009, 31 mars 2008 et 31 décembre 2008 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 31 mars 2009 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles sur le site d'Activision Blizzard (www.activisionblizzard.com), et les données comparables à caractère non strictement comptable ("non GAAP comparable measures"), publiées par Activision Blizzard dans sa publication des résultats en date du 7 mai 2009 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2009.

Rapprochement de Vivendi Games et d'Activision en date du 9 juillet 2008

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- a. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à l'étalement du chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ; comme expliqué infra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard», et afin de présenter une information comparable d'un exercice à l'autre, les données « non GAAP » publiées par Activision Blizzard excluent l'incidence de la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, multi plateformes (Microsoft, Sony, Nintendo et PC), et par la vente des boîtes de jeu World of Warcraft, y compris la vente des packs d'extension et autres produits accessoires ;
- b. les activités non stratégiques d'Activision Blizzard (qui représentent les activités historiques de Vivendi Games cédées ou en cours d'abandon par Activision Blizzard) ;
- c. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- d. les coûts non récurrents liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations) ;
- e. l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'incidence sur les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition ; et
- f. les effets d'impôts liés.

Chiffre d'affaires différé d'Activision

Jusqu'au 30 septembre 2008, les prestations relatives aux fonctionnalités en ligne des jeux pour consoles d'Activision Blizzard étaient négligeables ; le chiffre d'affaires de ces jeux était donc considéré comme acquis et comptabilisé à la livraison.

Cependant, le récent essor de l'usage des fonctionnalités en ligne a amené Activision Blizzard à conclure que la fonctionnalité en ligne et l'obligation qui lui est faite d'en assurer le fonctionnement, constituaient pour certains jeux une prestation «plus que non négligeable». Activision Blizzard n'ayant pas identifié de preuves objectives de la juste valeur des logiciels et des services en ligne en continu, et ne prévoyant pas de facturer à part cette composante des jeux en ligne, les prestations ne peuvent pas être dissociées et doivent alors être comptabilisées globalement sur la durée estimée des services fournis aux consommateurs à compter du mois qui suit l'expédition des boîtes de jeu.

Conformément à la norme IAS 18 - Produit des activités ordinaires, le même traitement comptable est appliqué en normes IFRS. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard

Après la finalisation de la fusion Activision-Vivendi Games en juillet 2008, Activision Blizzard a examiné les méthodes et principes comptables de Vivendi Games afin d'en apprécier la cohérence avec ceux d'Activision. L'examen de la comptabilisation du chiffre d'affaires de la première extension The Burning Crusade du jeu World of Warcraft a amené Activision Blizzard à conclure qu'un étalement du chiffre d'affaires relatif aux ventes de boîtes du pack d'extension sur la durée de vie estimée des abonnés était un mode de comptabilisation préférable à la pratique historique de comptabilisation du chiffre d'affaires au moment de la vente au distributeur.

Activision Blizzard est parvenu à cette conclusion estimant que le pack d'extension était, pour que l'abonné puisse tirer pleinement profit des fonctionnalités du jeu, dépendant du logiciel World of Warcraft vendu en boîte et des abonnements ultérieurs aux services d'accès en continu. Activision Blizzard a également pour ce faire pris en considération les données récemment collectées depuis le lancement de The Burning Crusade.

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de boîtes du jeu World of Warcraft, de ses packs d'extension et autres produits accessoires est donc différé, puis étalé sur la durée de vie estimée du client à compter de l'activation du logiciel et de la fourniture des services d'accès.

Activision Blizzard a traduit l'application rétrospective de ce principe comptable dans ses états financiers en US GAAP du troisième trimestre de l'exercice 2008.

En normes IFRS, jusqu'au troisième trimestre 2008 inclus et conformément à la norme IAS 18 - Produit des activités ordinaires, les produits de la vente de boîtes des jeux World of Warcraft étaient comptabilisés lors du transfert de la propriété et des risques afférents au distributeur, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et des remises, le cas échéant. Les produits des abonnements et les cartes prépayées relatifs aux jeux vidéo en ligne étaient comptabilisés de manière linéaire sur la durée du service.

Au quatrième trimestre 2008, Vivendi a adopté un traitement comptable en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2008 similaire à celui d'Activision Blizzard en US GAAP en comptabilisant un rattrapage par le biais du compte de résultat de la période en cours. Compte tenu de son impact non significatif sur les états financiers consolidés de Vivendi, l'ajustement cumulé a été comptabilisé par le biais du compte de résultat de la période en cours et n'a donc pas été porté rétroactivement en ajustement du compte de résultat d'exercices antérieurs. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Nota :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 191 et 192 du Document de référence 2008).

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation aux normes IFRS du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard en US GAAP

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :			
Chiffre d'affaires en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	724	920	5 032
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>			
Chiffre d'affaires d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na*	(602)	(1 310)
Chiffre d'affaires non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	724	318	3 722
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>			
Variation des produits constatés d'avance (a)	256	2	(713)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	1	5	17
Agrégats US GAAP :			
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	981	325	3 026
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>			
Etalement du chiffre d'affaires (a)	na*	(1)	(63)
Agrégats IFRS :			
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	981	324	2 963
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>			
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	731	221	2 091
Dont :			
Activision	426	26	1 146
Blizzard	241	192	770
Distribution	64	-	164
Activités non stratégiques	-	3	11

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :			
Résultat opérationnel en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	119	207	1 200
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>			
Résultat opérationnel d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na*	(72)	(167)
Résultat opérationnel non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	119	135	1 033
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>			
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	167	2	(496)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	(4)	(65)	(266)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(28)	(8)	(90)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités (d)	(29)	-	(122)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(46)	(1)	(292)
Agrégats US GAAP :			
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	179	63	(233)
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>			
Etalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés (a)	na*	-	(58)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(1)	19	30
Charges de restructuration (d)	(2)	-	-
Autres	15	(9)	8
Agrégats IFRS :			
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	191	73	(253)
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	7
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (e)	48	-	302
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	239	73	56
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>			
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	178	50	34
Dont :			
Activision	67	(10)	(76)
Blizzard	114	99	323
Distribution	(3)	-	15
Activités non stratégiques	-	(39)	(228)

na* : non applicable

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, comme expliqué supra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard» :
 - Sur le premier trimestre 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance de chiffre d'affaires pour un montant net de 256 millions de dollars (191 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance de marge brute pour un montant net de 167 millions de dollars (125 millions d'euros). Ces incidences s'expliquent essentiellement par la reconnaissance au cours du premier trimestre 2009 d'une partie du chiffre d'affaires et de la marge différés à fin 2008.
 - Au 31 mars 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit à 647 millions de dollars (477 millions d'euros), comparé à 923 millions de dollars (661 millions d'euros) au 31 décembre 2008.
- b. Reflète le résultat des produits et de l'exploitation des activités historiques de Vivendi Games dont la société Activision Blizzard s'est désengagée ou qu'elle a liquidées.
 - Inclut au 31 décembre 2008 un montant de 61 millions de dollars au titre de la dépréciation de titres annulés.
- c. Coûts des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres.
 - En normes IFRS, les stock-options existantes d'Activision n'ont été ni réévaluées à la juste valeur, ni affectées au coût du regroupement d'entreprises à la date de celui-ci ; c'est pourquoi la juste valeur marginale comptabilisée en US GAAP est extournée, nette des coûts capitalisés.
- d. Inclut les coûts non récurrents liés au regroupement avec Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations).
 - Les honoraires et les autres coûts de transaction encourus par Vivendi Games jusqu'au 9 juillet 2008 sont capitalisés en normes IFRS et comptabilisés en charges de l'exercice en US GAAP.
 - Les coûts de restructuration comprennent le coût des licenciements et de résiliation des baux commerciaux, ainsi que les provisions pour dépréciation d'actifs et les coûts de désengagement induits par l'annulation de projets. En normes IFRS, les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la société s'est engagée dans un plan de restructuration. En US GAAP, la charge correspondante est comptabilisée sur la base du calendrier réel de restructuration.
 - Inclut au 31 décembre 2008 également la dépréciation intégrale de certains éléments du bilan de Vivendi Games (goodwill et immobilisations incorporelles affectés aux activités de Sierra).
- e. Reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles et la réévaluation à la juste valeur des stocks, et les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition. La réévaluation à la juste valeur des stocks et les coûts des ventes associés ne sont pas exclus du résultat opérationnel ajusté.

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2009 (non audités)

Compte de résultat condensé

	Note	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008
		2009	2008	
Chiffre d'affaires	2	6 530	5 280	25 392
Coût des ventes		(3 189)	(2 501)	(12 492)
Charges administratives et commerciales		(2 066)	(1 649)	(8 406)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(30)	(12)	(194)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	-	(40)
Résultat opérationnel	2	1 245	1 118	4 260
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		26	85	260
Coût du financement	3	(108)	(37)	(354)
Produits perçus des investissements financiers		1	2	5
Autres charges et produits financiers	3	(93)	(22)	579
Résultat des activités avant impôt		1 071	1 146	4 750
Impôt sur les résultats	4	(225)	(276)	(1 051)
Résultat net des activités		846	870	3 699
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-
Résultat net		846	870	3 699
<i>Dont</i>				
Résultat net, part du groupe		477	555	2 603
Intérêts minoritaires		369	315	1 096
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,41	0,48	2,23
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,40	0,47	2,23
Résultat net, part du groupe par action	6	0,41	0,48	2,23
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,40	0,47	2,23
Résultat net ajusté	5	649	697	2 735
Résultat net ajusté par action	6	0,55	0,60	2,34
Résultat net ajusté dilué par action	6	0,55	0,60	2,34

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	31 mars 2009 (non audité)	31 décembre 2008
ACTIF		
Ecart d'acquisition	22 821	22 612
Actifs de contenus non courants	4 061	4 012
Autres immobilisations incorporelles	3 777	3 872
Immobilisations corporelles	6 280	6 317
Titres mis en équivalence	4 465	4 441
Actifs financiers non courants	648	709
Impôts différés	2 171	2 195
Actifs non courants	44 223	44 158
Stocks	657	763
Impôts courants	681	588
Actifs de contenus courants	899	927
Créances d'exploitation et autres	6 006	6 777
Actifs financiers à court terme	224	287
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 981	3 152
	11 448	12 494
Actifs détenus en vue de la vente	14	14
Actifs courants	11 462	12 508
TOTAL ACTIF	55 685	56 666
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		
Capital	6 436	6 436
Primes d'émission	7 406	7 406
Actions d'autocontrôle	(2)	(2)
Réserves et autres	9 257	8 785
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	23 097	22 625
Intérêts minoritaires	4 212	4 001
Capitaux propres	27 309	26 626
Provisions non courantes	1 557	1 585
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	8 505	9 975
Impôts différés	1 308	1 305
Autres passifs non courants	1 384	1 480
Passifs non courants	12 754	14 345
Provisions courantes	680	719
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	2 904	1 655
Dettes d'exploitation	11 837	13 218
Impôts courants	195	97
	15 616	15 689
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	6	6
Passifs courants	15 622	15 695
Total passif	28 376	30 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	55 685	56 666

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
	2009	2008	2008
Activités opérationnelles			
Résultat opérationnel	1 245	1 118	4 260
Retraitements	580	377	2 415
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>676</i>	<i>466</i>	<i>2 631</i>
Investissements de contenus, nets	(142)	(6)	(159)
Marge brute d'autofinancement	1 683	1 489	6 516
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(119)	(6)	241
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 564	1 483	6 757
Impôts nets payés	(226)	(427)	(1 015)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 338	1 056	5 742
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(784)	(565)	(2 105)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(2)	(73)	(3 735)
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	(1)	(114)
Augmentation des actifs financiers	(44)	(64)	(98)
Investissements	(830)	(703)	(6 052)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	14	27	104
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	-	(10)	(6)
Cessions de titres mis en équivalence	-	-	18
Diminution des actifs financiers	10	298	340
Désinvestissements	24	315	456
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	134	142	296
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	-	3
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(672)	(246)	(5 297)
Activités de financement			
Augmentation de capital	-	-	101
Cessions (acquisitions) de titres d'autocontrôle	(232)	1	(85)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	(1 515)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(332)	(237)	(636)
Opérations avec les actionnaires	(564)	(236)	(2 135)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	1 403	265	3 919
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(1 850)	(8)	(612)
Remboursement d'emprunts à court terme	(212)	(184)	(605)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	404	364	216
Intérêts nets payés	(108)	(37)	(354)
Autres flux liés aux activités financières	4	(47)	34
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	(359)	353	2 598
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(923)	117	463
Effet de change	86	(19)	195
Total des flux de trésorerie	(171)	908	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Ouverture	3 152	2 049	2 049
Clôture	2 981	2 957	3 152

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau de variation des capitaux propres condensés

Premier trimestre clos le 31 mars 2009 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001	26 626
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	9	-	-	-	7	-	-	7	7	-	7
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(330)	(330)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(186) (a)	-	-	(186)	(186)	(34)	(220)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(186)	-	-	(186)	(186)	(364)	(550)
Résultat net	-	-	-	-	477	-	-	477	477	369	846
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	14	(57)	217	174	174	206	380
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	491	(57)	217	651	651	575	1 226
Variations de la période	9	-	-	-	312	(57)	217	472	472	211	683
SITUATION AU 31 MARS 2009	1 170 206	6 436	7 406	(2)	10 882	(74)	(1 551)	9 257	23 097	4 212 (b)	27 309

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Incidence de l'acquisition de titres d'autocontrôle par Activision Blizzard dans le cadre du programme de rachat d'actions propres autorisé par son conseil d'administration le 5 novembre 2008. Se reporter à la note 2.2 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 211 du Document de référence 2008).
- Dont écart de conversion cumulé de 245 millions d'euros.

Premier trimestre clos le 31 mars 2008 (non audité)

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA									Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Actions ordinaires			Réserves et autres					Capitaux propres, part du groupe		
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Total			
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	-	9	-	-	9	9	-	9
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(40)	(40)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(9)	(9)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(49)	(49)
Résultat net	-	-	-	-	555	-	-	555	555	315	870
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(5)	(110)	(919)	(1 034)	(1 034)	(18)	(1 052)
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	550	(110)	(919)	(479)	(479)	297	(182)
Variations de la période	-	-	-	-	559	(110)	(919)	(470)	(470)	248	(222)
SITUATION AU 31 MARS 2008	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 768	24	(3 656)	6 136	19 872	2 148 (a)	22 020

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Dont écart de conversion cumulé de -67 millions d'euros.

Exercice 2008

	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA									Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion		Total		
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)											
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)	-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options	348	2	4	-	-	-	-	-	6	-	6
Plans d'épargne groupe (24 juillet 2008)	4 494	25	70	-	-	-	-	-	95	-	95
Autres opérations avec les actionnaires	612	3	-	-	40	-	-	40	43	-	43
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	5 454	30	74	-	(1 475)	-	-	(1 475)	(1 371)	-	(1 371)
Création d'Activision Blizzard (9 juillet 2008)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 399	1 399
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(440)	(440)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	4	(65)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	963	894
Résultat net	-	-	-	-	2 603	-	-	2 603	2 603	1 096	3 699
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	302	(151)	969	1 120	1 120	42	1 162
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	2 905	(151)	969	3 723	3 723	1 138	4 861
Variations de la période	5 454	30	74	-	1 361	(151)	969	2 179	2 283	2 101	4 384
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570 (a)	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001 (b)	26 626

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat net, part du groupe de l'exercice 2008.
- b. Dont écart de conversion cumulé de -24 millions d'euros.

Tableau des charges et produits comptabilisés condensés

(en millions d'euros)	Trimestre clos le 31 mars 2009 (non audité)			Trimestre clos le 31 mars 2008 (non audité)			Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net	477	369	846	555	315	870	2 603	1 096	3 699
Ecart de conversion	217 (a)	221	438	(919) (a)	(15)	(934)	969 (a)	66	1 035
Actifs disponibles à la vente	(5)	-	(5)	(1)	-	(1)	(85)	-	(85)
Evaluation à la juste valeur	(5)	-	(5)	(1)	-	(1)	(2)	-	(2)
Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession	-	-	-	-	-	-	(83)	-	(83)
Instruments de couverture	(62)	(23)	(85)	(111)	(5)	(116)	(82)	(37)	(119)
Effet d'impôts	10	8	18	2	2	4	16	13	29
Gains (pertes) latents, nets	(57)	(15)	(72)	(110)	(3)	(113)	(151)	(24)	(175)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	(4)	-	(4)	(3)	-	(3)
Ecart de réévaluation des actifs	-	-	-	-	-	-	341	(b)	341
Autres	14	-	14	(1)	-	(1)	(36)	-	(36)
Autres impacts sur les réserves	14	-	14	(5)	-	(5)	302	-	302
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	174	206	380	(1 034)	(18)	(1 052)	1 120	42	1 162
CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES SUR LA PERIODE	651	575	1 226	(479)	297	(182)	3 723	1 138	4 861

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Comprend la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement 136 millions d'euros au premier trimestre 2009, -445 millions d'euros au premier trimestre 2008 et 160 millions d'euros en 2008.
- Correspond à l'écart de réévaluation positif des actifs et passifs de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 209 et suivantes du Document de référence 2008).

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 12 mai 2009, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2009.

Les états financiers condensés non audités du premier trimestre de l'exercice 2009 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 181 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier trimestre de l'exercice 2009 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 190 et suivantes du Document de référence 2008) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 208 du Document de référence 2008), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier trimestre 2009, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

Note 2 Compte de résultat condensé par secteur opérationnel

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de cinq métiers de la communication : Activision Blizzard (se reporter à la note a. infra), Universal Music Group, SFR (se reporter à la note b. infra), Groupe Maroc Telecom et Groupe Canal+.

Trimestre clos le 31 mars 2009

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	731	1 021	3 027	633	1 117	-	1	-	6 530
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	5	1	7	2	-	-	(15)	-
Chiffre d'affaires	731	1 026	3 028	640	1 119	-	1	(15)	6 530
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(479)	(887)	(2 062)	(261)	(822)	(36)	(9)	15	(4 541)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(23)	4	(6)	(1)	(1)	2	-	-	(25)
EBITDA	229	143	960	378	296	(34)	(8)	-	1 964
Coûts de restructuration	(13)	(23)	(4)	-	-	-	-	-	(40)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	(1)	-	-	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	1	-	-	(3)	-	-	(2)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(15)	(10)	(201)	(70)	(28)	-	-	-	(324)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(23)	-	(145)	(22)	(14)	-	-	-	(204)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	178	110	610	286	254	(37)	(8)	-	1 393
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(36)	(74)	(25)	(6)	(7)	-	-	-	(148)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	142	36	585	280	247	(37)	(8)	-	1 245
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	26
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(108)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(93)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(225)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	846
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									477
Intérêts minoritaires									369

Trimestre clos le 31 mars 2008

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	221	1 032	2 299	612	1 116	-	-	-	5 280
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	1	3	2	(1)	-	-	(5)	-
Chiffre d'affaires	221	1 033	2 302	614	1 115	-	-	(5)	5 280
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(167)	(913)	(1 444)	(264)	(903)	(34)	(7)	5	(3 727)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	7	13	(2)	(1)	(2)	23	-	-	38
EBITDA	61	133	856	349	210	(11)	(7)	-	1 591
Coûts de restructuration	-	(12)	-	1	-	1	-	-	(10)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	3	-	-	-	-	3
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	1	-	(1)	1	1	(2)	-	-
Amortissements d'immobilisations corporelles	(10)	(11)	(133)	(63)	(27)	(2)	-	-	(246)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(1)	-	(99)	(21)	(14)	-	-	-	(135)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	50	111	624	268	170	(11)	(9)	-	1 203
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(64)	(7)	(6)	(8)	-	-	-	(85)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	50	47	617	262	162	(11)	(9)	-	1 118
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	85
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(37)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(22)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(276)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	870
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									555
Intérêts minoritaires									315

- a. Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.
- b. En raison de l'acquisition par SFR au cours du deuxième trimestre 2008 de 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, cette société est consolidée par intégration globale par SFR à compter du 15 avril 2008.

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Universal (29 millions d'euros contre 53 millions d'euros sur le premier trimestre 2008), participation classée dans le secteur Holding & Corporate.

Pour le premier trimestre 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel s'était élevée à 33 millions d'euros. Cette participation était classée dans le secteur SFR jusqu'au 14 avril 2008.

Note 3 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2009	2008	décembre 2008
Charges d'intérêts sur les emprunts	121	66	450
Produits d'intérêts de la trésorerie	(13)	(29)	(96)
Coût du financement au taux d'intérêt nominal	108	37	354
<i>Effet du coût amorti sur les emprunts</i>	<i>4</i>	<i>9</i>	<i>16</i>
Coût du financement au taux d'intérêt effectif	112	46	370

L'effet du coût amorti sur les emprunts est comptabilisé en autres charges financières (se reporter ci-après). Cet effet représente l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif.

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2009	2008	décembre 2008
Plus-value de cession d'activités	-	1	2 332
<i>Dont plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games dans le cadre de la création d'Activision Blizzard</i>	-	-	2 318
Moins-value de cession d'activités	(19)	-	(100)
<i>Dont ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR</i>	-	-	(77)
Plus-value de cession d'investissements financiers	1	11	100
<i>Dont plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligatoire échangeable en actions Sogecable</i>	-	-	83
Moins-value de cession d'investissements financiers	(5)	(1)	(134)
Dépréciation de la participation minoritaire dans NBC Universal	-	-	(1 503)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(6)	(6)	(28)
Effet du coût amorti sur les emprunts	(4)	(9)	(16)
Variation de valeur des instruments dérivés	(15)	(11)	(37)
Effet de désactualisation des actifs et des passifs	(19)	(11)	(45)
Autres	(26)	4	10
Autres charges et produits financiers	(93)	(22)	579

Note 4 Impôt

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2009	2008	décembre 2008
(Charge) / produit d'impôt :			
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	132 (a)	79	56
Autres composantes de l'impôt	(357)	(355)	(1 107)
Impôt sur les résultats	(225)	(276)	(1 051)

- a. Correspond à 25 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2010. Pour mémoire, en 2008, l'économie d'impôt attendue en 2009 était en diminution compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Note 5 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2009	2008	décembre 2008
Résultat net, part du groupe (a)	477	555	2 603
<i>Ajustements</i>			
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	148	85	653
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)	-	-	40
Autres charges et produits financiers (a)	93	22	(579)
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé	(79)	69	378
Eléments non récurrents de l'impôt	182 (b)	4	26
Impôt sur les ajustements	(63)	(33)	(273)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(109)	(5)	(113)
Résultat net ajusté	649	697	2 735

- a. Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- b. Correspond à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation attendue par SFR des déficits ordinaires reportables de Neuf Cegetel. Pour mémoire, ces déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ont été intégralement reconnus à son bilan par SFR (807 millions d'euros) en date du 15 avril 2008 dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 222 et suivantes du Document de référence 2008).

Note 6 Résultat par action

	Trimestres clos le 31 mars				Exercice clos le 31	
	2009		2008		décembre 2008	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)						
Résultat net, part du groupe	477	474 (a)	555	555	2 603	2 606 (a)
Résultat net ajusté	649	646 (a)	697	697	2 735	2 735
Nombre d'actions (en millions)						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 170,2	1 170,2	1 164,7	1 164,7	1 167,1	1 167,1
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	1,9	-	5,7	-	4,1
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 170,2	1 172,1	1 164,7	1 170,4	1 167,1	1 171,2
Résultat par action (en euros)						
Résultat net, part du groupe par action	0,41	0,40	0,48	0,47	2,23	2,23
Résultat net ajusté par action	0,55	0,55	0,60	0,60	2,34	2,34

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard.
- Net des titres d'autocontrôle (79 114 titres au 31 mars 2009).

Note 7 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2008, tels que décrits dans la note 26 « Engagements » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 277 et suivantes du Document de référence 2008). Les principaux engagements contractés sur le premier trimestre 2009 sont décrits ci-après :

- Engagements liés à l'obtention du bénéfice mondial consolidé** : Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois.

Note 8 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont partie (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2008 (pages 286 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 12 mai 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier trimestre clos le 31 mars 2009.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction. Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions des Securities Exchange Acts de 1933 et 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit consolidated class action, susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires réclamant des dommages-intérêts pour un montant indéterminé. Vivendi conteste ces griefs et n'a pas pris de provisions dans ses comptes.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'auditions des témoins (« Discovery ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalité américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des ADS Vivendi (anciennement Vivendi Universal S.A.) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Le 12 mars 2008, Vivendi a soumis au juge une demande de révision de sa décision de certification en ce qu'elle a inclus les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le 31 mars 2009, le juge a rejeté cette demande. Le 14 avril 2009, Vivendi a déposé des conclusions devant la Cour d'appel du Second Circuit afin que celle-ci accepte d'examiner un appel de cette décision.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la class action. Le procès pourrait commencer fin septembre 2009.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour sont décrites ci-après.

Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros. Le 5 janvier 2009, le Tribunal de Varsovie a débouté Elektrim de sa demande. Le 26 février 2009, le Tribunal de Varsovie a annulé sa décision et va donc réexaminer la demande d'Elektrim.

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. Vivendi a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts dont le montant n'est pas encore arrêté. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Par décision de la Cour de Berlin en date du 8 octobre 2008, CGIS BIM a été déboutée de sa demande. Parallèlement, Vivendi a fait un recours de la décision devant la Cour Fédérale. Un arrêt de la Cour Régionale de Berlin en date du 23 avril 2009 a privé d'effets l'arrêt de la Cour d'appel du 29 mai 2008.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

La Chambre commerciale de la Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2007, a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006 par la Cour d'appel de Paris ayant confirmé la condamnation de SFR par le Conseil de la concurrence, à une amende de 220 millions d'euros, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, une sanction pécuniaire. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée. Une audience de plaidoiries s'est tenue le 20 janvier 2009. Le 11 mars 2009, la Cour d'appel a confirmé les condamnations pécuniaires prononcées à l'encontre des trois opérateurs. Le 10 avril 2009, SFR a formé un pourvoi en cassation.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile. Le 13 mars 2008, SFR a reçu une notification des griefs et a fait parvenir ses observations en réponse le 19 mai 2008. Le Conseil de la concurrence a rendu son rapport le 4 août 2008. L'audience devant le Conseil de la concurrence s'est tenue en mars 2009 et la décision est attendue pour le mois de mai 2009.

Plainte de SFR contre Orange concernant l'offre « Unik 1 euro »

Le 5 décembre 2008, SFR a saisi le Conseil de la Concurrence (devenu Autorité de la concurrence) d'une plainte pour abus de position dominante de la part d'Orange. SFR considère que l'offre « Unik 1 euro » constitue une pratique anticoncurrentielle. Le 2 avril 2009, l'Autorité

de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires formulée par SFR mais a considéré qu'il y avait lieu de poursuivre l'instruction au fond.

Neuf Cegetel contre France Telecom sur la distribution de la chaîne Orange Foot

Le 27 juin 2008, Neuf Cegetel est intervenu à titre volontaire dans une action initiée par Free contre France Telecom relative à la distribution de la chaîne Orange Foot. Le 23 février 2009, le Tribunal de commerce a fait droit à la demande de Free et Neuf Cegetel et a considéré que l'offre Orange Foot, qui conditionne l'abonnement à la chaîne Orange Foot à la souscription d'un abonnement à l'offre ADSL Orange, constituait une vente subordonnée prohibée par le Code de la consommation. En conséquence, le Tribunal a enjoint à France Telecom de faire cesser la vente subordonnée de la chaîne Orange Foot d'ici un mois sous astreinte et a désigné un expert chargé d'établir un rapport sur le montant du préjudice subi par Neuf Cegetel et Free. Orange a saisi le Premier Président de la Cour d'appel de Paris en demandant la suspension de l'exécution provisoire du jugement. Le 31 mars 2009, cette demande a été rejetée. Orange a également interjeté appel sur le fond de l'affaire.

Tenor contre Groupe SFR Cegetel, Groupe France Telecom et Bouygues Télécom

Tenor (association d'opérateurs fixes, devenue Etna) a saisi le Conseil de la concurrence de pratiques mises en oeuvre par France Telecom, Cegetel, SFR et Bouygues Télécom dans le secteur des télécoms. Le 14 octobre 2004, le Conseil de la concurrence a notamment condamné SFR pour abus de position dominante. Le 20 novembre 2004, SFR a fait appel. Le 12 avril 2005, la Cour d'appel a infirmé la décision du Conseil de la concurrence en considérant que les pratiques n'étaient pas établies. Le 29 avril 2005, Etna a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt. Le 10 mai 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt au motif qu'il appartenait à la Cour de rechercher si les pratiques dénoncées avaient pour objet ou pour effet de fausser la concurrence. Le 2 avril 2008, la Cour d'appel de renvoi a rejeté les demandes formées par SFR. Le 30 avril 2008, SFR a formé un pourvoi en cassation. Le 3 mars 2009, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 2 avril 2008 en affirmant que les pratiques dites de « ciseaux tarifaires » ne pouvaient constituer en elles-mêmes des pratiques anticoncurrentielles et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Plainte de Vivendi contre France Telecom devant la Commission européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Telecom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Telecom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique.

Note 9 Événements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 31 mars 2009 sont les suivants :

- **Projet d'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec le groupe NetEase.com** : Le 16 avril 2009, Blizzard Entertainment Inc., filiale d'Activision Blizzard, a annoncé un projet d'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec une filiale de NetEase.com Inc., pour une période de 3 ans.
- **Augmentation de 120 millions d'euros de l'emprunt obligataire d'un milliard d'euros mis en place en janvier 2009** : En avril 2009, placement d'une nouvelle tranche de 120 millions d'euros assimilable à l'emprunt obligataire d'un milliard d'euros à échéance janvier 2014. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 7,75 % et émise à un prix de 107,579 % du nominal, soit un rendement de 5,86 %.
- **Assemblée générale des Actionnaires de Vivendi du 30 avril 2009** : Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires de Vivendi ont notamment approuvé les propositions suivantes :
 - **Dividende payé au titre de l'exercice 2008** : Les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,6 milliard d'euros. La date de détachement du coupon est le 12 mai 2009. Le versement de ce dividende sera effectué en numéraire ou en actions à un prix de souscription de 17 euros par action, après détachement du coupon, au choix de l'actionnaire. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions auront lieu à compter du 4 juin 2009.
 - **Indemnité conditionnelle de départ du Président du Directoire** : Comme indiqué à la note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se reporter à la page 275 du Document de référence 2008), le Conseil de surveillance de Vivendi, dans sa séance du 26 février 2009, a pris acte de la renonciation par M. Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire, à son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat le 27 avril 2009, conformément aux recommandations de l'AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, examinées lors de la réunion commune du Comité du gouvernement d'entreprise et du Comité des Ressources Humaines du 19 novembre 2008 et approuvées par le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.
Le Conseil de surveillance, dans sa même séance, a arrêté les éléments relatifs à la rémunération et aux avantages en nature attribués au Président du Directoire et ceux à raison de la cessation de ses fonctions. Ces derniers ont été approuvés lors de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009, en application des dispositions de l'article L.225-90-1. Le détail de ces éléments figure aux sections 3.2.2.1 et 3.2.2.2 (pages 107 et 108) du Document de référence 2008.